

Le 9 septembre 2008 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame VENARD Catherine excusée représentée par Monsieur DECAUDIN Dominique, de Monsieur COLLIN Emmanuel excusé représenté par Monsieur LEGRAND Philippe et de Monsieur GRANDEMANGE Julien.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé sans observation.

Madame LANTENOIS Chantal est nommée secrétaire de séance.

- **Dél.2008/85 - NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner un conseiller municipal « correspondant défense » instauré par une circulaire du 26 octobre 2001.

Ce conseiller a pour fonction de devenir l'interlocuteur privilégié entre le Ministère de la Défense et la commune. Il est destinataire d'une information régulière qu'il aura pour mission de relayer ainsi que sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense.

Monsieur LAUDY propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte et désigne Monsieur Franck LAUDY pour assurer le rôle de « correspondant défense » de la commune.

- **Dél.2008/86 – NOMINATION DE 2 PERSONNES POUR LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui explique qu'il est nécessaire de nommer une personne en remplacement de Mme JUBREAU à la régie de recettes des photocopies. Madame KREIT Nicole restera régisseuse des recettes des photocopies.

Mademoiselle MICHEL Valérie se porte candidate pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame KREIT titulaire et Mademoiselle MICHEL suppléante.

### **CONTRAT MAGNUS**

Monsieur le Maire souhaite dénoncer le contrat passé avec la société MAGNUS afin de pouvoir changer de prestataire pour la gestion informatique de la Commune. Cette dénonciation doit avoir lieu avant le 31 octobre 2008, un courrier sera adressé à la société MAGNUS avant la fin de ce mois.

Monsieur le Maire précise qu'il présentera la proposition de la société JVS lors du prochain conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à dénoncer le contrat avec la société MAGNUS.

- **Dél.2008/87 – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui informe le Conseil municipal de la création d'un accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaires.

Afin de permettre la prise en compte de la dépense communale liée à ce développement, il y a lieu de signer un avenant au contrat enfance jeunesse signé avec la CAF le 20/11/2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat enfance jeunesse, ainsi que tout document s'y rapportant.

- **Dél.2008/88 – AVENANT AU SEJOUR DES ADOLESCENTS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui informe le Conseil Municipal que le séjour des adolescents à HAYBES SUR MEUSE qui a eu lieu du 18 au 22 août 2008 s'est bien déroulé et qu'il serait souhaitable de signer un avenant relatif à ce séjour pendant les grandes vacances afin de lutter contre le désœuvrement des jeunes et tenter de les impliquer dans la mise en place de projet les concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au séjour des adolescents et tout document s'y rapportant.

- **Dél.2008/89 – BASE AERIENNE 112**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une association de défense de la BA 112 a été créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la création de l'association et demande à être informé au fur et à mesure des décisions prises et des projets. Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'association.

- **PLAN D'ALIGNEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun plan d'alignement n'est annexé au PLU. Aucun alignement n'est donc opposable à des tiers. Il est donc nécessaire de rédiger des actes notariés pour les rétrocessions de terrains avec accord des propriétaires .

- **Dél.2008/90 - LIVRE VERT**

Vu la convention signée par la commune avec la DDE dans le cadre de l'ATESAT, le livre vert peut être révisé gratuitement par les services de la DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réviser le livre vert à l'unanimité.

- **Dél.2008/91 – TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un transfert de crédits afin de régler la facture des dictionnaires de la remise des prix pour les entrants en 6<sup>ème</sup>.

Article 61522 : - 362 €

Article 6714 : + 362 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **TRAVAUX SUR LE CD 32**

Les travaux de réfection de voirie ont été réalisés par le Conseil Général mais il y a eu un décalage dans les dates qui nous avaient été transmises. Les travaux ont commencé avec une semaine d'avance, nous n'avons donc pas eu le temps de prévenir les riverains.

Le but de ces travaux est de rendre étanche la couche de surface afin d'éviter la constitution de nids de poule à cause du faïençage.

Le marquage central est pris en charge par le Département, la signalisation horizontale restante est à la charge de la commune. La même entreprise que celle retenue par le Département soit T1 a refait les bandes « stop » en résine et les passages piétonniers en peinture traditionnelle pour un montant de 899,27 € TTC. 2 passages piétonniers supplémentaires ont été créés, soit un total de 8.

## **COMMEMORATION DU 90<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE 1918**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport de la commission BECKER qui cadre et précise la mise en œuvre de l'anniversaire de 1918.

Il serait souhaitable que la commune s'implique dans cette commémoration car elle fut un lieu de combat avec la disparition de Sapigneul et de la Neuville. C'est aussi un lieu de mémoire et de recueillement avec la Nécropole Nationale.

Monsieur le Maire propose un rassemblement à 10h00 à la « Maison Bleue » pour « une marche du Souvenir » vers Sapigneul le 9 novembre 2008 qui se terminerait par une cérémonie devant le monument.

Puis à 16h00 : lecture de lettres de poilus par les associations locales accompagnée de musique en l'église de Cormicy puis goûter à la salle Omnisports.

Le 10 novembre 2008, les Anciens Combattants et une classe de CM2 feraient la visite du Fort de la Pompelle.

Les cérémonies du 11 novembre 2008 auraient lieu comme chaque année suivies du repas des Anciens Combattants.

En marge de cette commémoration, il propose de fleurir le site (massif de rosiers) et de créer une signalétique ainsi que des panneaux d'informations pour faire connaître ce lieu de mémoire à mettre en valeur. Tout cela en collaboration avec les associations de CORMICY.

- **Dél.2008/92 – INTERCOMMUNALITE : QUEL AVENIR ENVISAGER ?**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents scénarii proposés par le Docteur KARIGER, Conseiller Général du Canton de Bourgogne, pour une nouvelle intercommunalité à mettre en place.

4 scénarii sont proposés :

1. Rester comme à l'heure actuelle
2. Passer à 13 communes (Communautés de Communes de la Petite Montagne, du Massif, des deux Coteaux et de la Colline réunies)
3. Passer à 26 communes (les 4 Communautés précédentes + les Communautés de Communes de la Vallée de la Suippe et de la Plaine de Bourgogne)
4. Regroupement total avec la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre position pour étudier le passage à une intercommunalité à 13 communes. Ce serait une étape pour aboutir à une plus grande intercommunalité à 26 communes.

- **Dél.2008/93 – LOCATION DE TERRAIN A MONSIEUR COLLIN**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur et Madame COLLIN Emmanuel dans laquelle ces derniers souhaiteraient être locataires d'une parcelle de terrain appartenant à la commune et qui est située entre leur terrain et le cimetière mais qui est enclavée, sans accès. Cette parcelle est pour le moment entretenue par les employés communaux qui doivent passer par leur terrain pour l'entretenir. Prochainement des travaux vont être effectués par Monsieur COLLIN et les employés ne pourront plus accéder à la parcelle avec le matériel de tonte.

Monsieur le Maire propose la rédaction d'un bail entre la commune et Mr et Mme COLLIN aux conditions habituelles de location de « terre agricole » qui sera enregistré chez Me KUTTENE et d'y ajouter une close particulière de récupération du terrain dès qu'il sera nécessaire d'agrandir le cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité et charge Mr le Maire de signer les actes de location.

- **Dél.2008/94 – NOMINATION DES SUPPLEANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur KRIF qui fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer des suppléants à la commission d'appel d'offres.

Après un tour de table, Madame GIRARD, Mademoiselle MICHEL et Monsieur LAUDY se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces candidatures.